

# Conseil municipal du 03 décembre 2024

---

## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03 DECEMBRE 2024 A 20 H

Le trois décembre deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Joëlle, Maire.

Etaient présents : Mme BLANCHARD Joëlle – Mme CHARLOT Jeannine - Mme DAVOUST Maud – Mr DÉSIÉ Rodolphe - Mr GOHIER Philippe - Mme JUPIN Laurence – Mr LARCHER Anthony - Mr LEHAY Jérémy – Mr MASSOT Robert – Mr MORIN Alex - Mme RÉAUTÉ Jocelyne

Conseillers municipaux absents excusés : Mr PLARD Jérôme

Conseillers municipaux absents : Mr LOURENCO David - Mr PICHARD Alexandre

Pouvoirs : Mr PLARD Jérôme a donné pouvoir à Mr GOHIER Philippe

Mme RÉAUTÉ Jocelyne est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 28 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2024

Date d'affichage du compte rendu : 06 décembre 2024

A 20h, le quorum étant atteint, on compte 11 présents, soit 12 votants.

Madame le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance,

Voici l'ordre du jour :

- Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique retenu au titre du programme Comité de choix : Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et de télécommunications rue du Bois – Dossier EF-12-001-22 : Territoire d'Energie Mayenne 53
- Finances : Décision Modificative n°2
- Finances : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement
- Finances : Devis bulletin municipal
- Questions diverses.

□□□□□

## Conseil municipal du 03 décembre 2024

### CM2024120301 Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique retenu au titre du programme Comité de Choix : Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et de télécommunications rue des Bois : Territoire d'Énergie Mayenne 53

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de **dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public** relative au dossier EF-12-001-22.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du **programme de dissimulation "comité de choix"** et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

#### Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
100 000,00 €	75 000,00 €	6 000,00 €	31 000,00 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

#### Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique – Sans appui

Estimation TTC du coût de génie civil télécom	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
22 000,00 €	4 400,00 €	1 320,00 €	18 920,00 €

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

#### Eclairage public lié à la dissimulation

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
20 000,00 €	5 000,00 €	1 200,00 €	16 200,00 €

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

-----

## Conseil municipal du 03 décembre 2024

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues et après délibération,

### Le conseil décide :

- **D'approuver** le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

### Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public \*

#### Application du régime général :

A l'issue des travaux, versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, d'un montant estimé de :

.....€	Imputation budgétaire en section <b>dépense de fonctionnement</b> au compte <b>6554</b>
--------	---

ou

#### Application du régime dérogatoire :

coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de **Fonds de concours** d'un montant estimé de :

66 120 €	Imputation budgétaire en section <b>dépense d'investissement</b> au compte <b>20415</b>
----------	---

\*Cocher la case correspondant à votre choix

- **D'inscrire** à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix
- **Autorise** Mme le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

# Conseil municipal du 03 décembre 2024

## CM2024120302 Finances : Décision Modificative n°2

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une décision modificative doit être effectuée.

BUDGET PRINCIPAL TORCE-VIVIERS-CHARNIE

DM 2

### FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	014	739211 - Attribution de compensation		Régularisation AC définitive	31 248,00	
			7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		Ajustement FPIC	600,00	
		70	70311 - Concession dans les cimetières (produit net)		Concessions cimetière		1 700,00
			7032 - Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, les ports et quais fluviaux et autres lieux publics		RODP		390,00
			7066 - Redevances et droits des services à caractère social		Ajustement crédit cantine garderie		1 000,00
			7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		Ajustement crédit cantine garderie et PEP		-8 400,00
			70688 - Autres prestations de services		Ajustement Loyer La Poste		1 520,00
		73	70878 - par des tiers		Ajustement crédit Facturation Charges PEP		840,00
			732221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		Ajustement FPIC		-1 230,00
		74	73223 - Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants		Réglu DMTO		-2 270,00
			74836 - Attribution du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle		Régularisation suite à notification du 15/11/2024		-1 000,00
		75	752 - Revenus des immeubles		Réglu loyer : + 700 €		700,00
			75888 - Autres		Sinistres		6 180,00
		77	773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		Ajustement crédit		620,00
			731	73111 - Impôts directs locaux		Ajustement fiscalité	
	73118 - Autres contributions directes			Ajustement fiscalité		620,00	
REEL				SOMME REEL :		31 848,00	3 670,00
				TOTAL		31 848,00	3 670,00

### INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE	
ORDRE	NR - Non renseigné	041	204182 - Bâtiments et installations		Intégration 2324 au 204182	32 895,00		
			2324 - Subventions d'équipements versées		Intégration 2324 au 204182		32 895,00	
ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION						SOMME ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION :	32 895,00	32 895,00
						TOTAL	32 895,00	32 895,00

Après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve la décision modificative n°2 du budget général
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## CM2024120303 Finances : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article L1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du code des collectivités Territoriales relatives à la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

## Conseil municipal du 03 décembre 2024

Le montant de l'affectation concerne les opérations suivantes :

**Budget Principal** : limite du quart des crédits ouverts à l'exercice 2024 Opérations 109, 135, 139, 145, 146, 149, 154, 159, 164, 181, 182, 183, 184 soit 503 167,12 € \* 25 % = **125 791,78 €**.

N° Opération	Libellé	Article	Montant
109	Matériels divers	2051 – 2183 – 2188	5 000,00 €
135	Grosses réparations logements locatifs	2132	3 000,00 €
139	Salle des fêtes	2131 - 2188	5 000,00 €
145	Travaux Ecole	2131	5 000,00 €
146	Colombarium cimetère	2116 – 2131	3 000,00 €
149	Travaux de voirie Agglomération	2152	5 000,00 €
154	Cantine	2184 - 2188	2 000,00 €
164	Effacement des réseaux	204182 - 231 - 2324	35 000,00 €
184	Aménagement du bourg	203 - 231	20 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>83 000,00 €</b>

Après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Autorise le mandatement des dépenses d'investissement du budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice en cours
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### CM2024120304 Devis Bulletin Municipal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que trois devis ont été établis pour l'impression du bulletin 2024.

Le premier devis a été fait chez LEPETIT IMPRIMEUR à Évron. Il s'élève à 1348.05 € TT pour 430 bulletins de 32 pages dont 4 de couvertures.

Le deuxième devis a été fait chez TESSÉ IMPRESSIONS à Sillé le Guillaume. Il s'élève à 1463.00 € TTC pour 420 exemplaires de 32 pages dont 4 pages de couverture.

Le troisième devis a été fait chez TESSÉ IMPRESSIONS à Sillé le Guillaume. Il s'élève à 1359.00 € TTC pour 420 exemplaires de 28 pages dont 4 pages de couverture.

Après discussion et en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux,

- Donnent leur accord pour le devis de TESSÉ IMPRESSIONS d'un montant de 1359.00 € TTC pour 420 exemplaires de 28 pages dont 4 pages de couverture
- Autorisent Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### QUESTIONS DIVERSES :

- **Les vœux du maire** : Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les vœux du maire se dérouleront le samedi 18 janvier 2025 à 19h à la Salle des Fêtes.

## Conseil municipal du 03 décembre 2024

---

- **Commission budget** : Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une commission finances doit se faire en janvier 2025. Après discussions, les élus ont prévu la commission finances le **mardi 28 janvier 2025 à 20h** en salle de conseil à la mairie.
- **Colis des aînés** : La distribution des colis des aînés se fera le lundi 16 et le mardi 17 décembre 2024 par Mme le Maire, Maud, Jocelyne et Laurence.
- **Marché de Noël** : Mme le Maire laisse la parole à Mme RÉAUTÉ Jocelyne, secrétaire de l'association FABRIK D'ID. Le marché de Noël se déroulera à la salle des fêtes le dimanche 08 décembre 2024 de 8h30 à 18h30. Il y aura une vingtaine d'exposants. A 15h, un spectacle de danse est prévu ainsi qu'un goûter à 16h.

La séance est levée à vingt et une heures quarante minutes.

### Liste des délibérations

<u>CM2024120301</u>	Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique retenu au titre du programme Comité de Choix : Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et de télécommunications rue du Bois : Territoire d'Énergie Mayenne 53	
<u>CM2024120302</u>	Finances : Décision Modificative n°2	
<u>CM2024120303</u>	Finances : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement	
<u>CM2024120304</u>	Finances : Devis bulletin municipal	

La séance est levée à vingt et une heures quarante minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé le registre les membres présents.

La secrétaire de séance  
Jocelyne RÉAUTÉ

Madame le Maire  
Joëlle BLANCHARD

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et publiée dans la semaine qui suit celle-ci. (L.2121-15 du CGCT).

## Liste des délibérations

<u>CM2024120301</u>	Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique retenu au titre du programme Comité de Choix : Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et de télécommunications rue du Bois : Territoire d'Énergie Mayenne 53	
<u>CM2024120302</u>	Finances : Décision Modificative n°2	
<u>CM2024120303</u>	Finances : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement	
<u>CM2024120304</u>	Finances : Devis bulletin municipal	

La secrétaire de séance  
Jocelyne RÉAUTÉ

Madame le Maire  
Joëlle BLANCHARD